

Suisse : la liberté de rassemblement réservée aux groupements économiquement forts ?!

**La liberté de rassemblement en Suisse réservée aux groupements économiquement forts ?! Anian Liebrand, directeur général de la campagne « SICHERHEIT FÜR ALLE » (Sifa), explique comment, d’après sa propre expérience, la liberté de rassemblement en Suisse est entravée par les coûts élevés de la sécurité pour tous aux dépens de l'organisateur. Voyez par vous-même.....**

Anian Liebrand est rédacteur en chef du magazine conservateur suisse Schweizerzeit et directeur de la campagne non partisane « SICHERHEIT FÜR ALLE », (Sifa), en français « Sécurité pour tous ». L'objectif de cette association est de « développer des activités de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes ». Avec des actions telles que des pétitions, des déclarations d'intention ou des lettres aux politiciens, Sifa « exerce une influence au niveau politique en faveur de la sécurité en Suisse ».
Dans le commentaire du vendredi 23 mars 2018 de la rédaction de Schweizerzeit, Anian Liebrand fait état d'actes de vandalisme d’extrême gauche, sous forme de graffitis sur les façades, la veille de la conférence d'hiver 2017. Kla.TV a déjà plusieurs fois relaté des événements similaires, par exemple lorsqu'à l'automne 2017 l'association de protection de la vie « Marsch fürs Läbe » (en français « Marche pour la vie ») avait voulu se réunir pour prier ensemble ; ou avant un rassemblement intitulé « Nous sommes la démocratie directe » prévu le 18 mars 2017 devant le Palais fédéral. Les deux événements avaient dû être annulés en raison des menaces de violence de l'extrême gauche. Mais écoutez maintenant un extrait du commentaire d'Anian Liebrand sur la façon dont la liberté de réunion pourrait être restreinte.

Extraits originaux du commentaire du vendredi « EXPLOSIF » du 23 mars 2018.
 « Depuis douze ans, l'association Sifa tient traditionnellement sa conférence d’hiver le premier samedi de mars dans le bâtiment du Grand Conseil d'Aarau. L'année dernière, il y a eu un incident honteux : Des extrémistes de gauche ont souillé la façade du bâtiment historique et causé des dégâts matériels considérables de plus de 10 000 francs suisses (+ de 8 500 €). […]
Sifa n’a jamais envisagé de renoncer à la conférence d'hiver à cause de ce vent contraire. « Nous continuons – maintenant plus que jamais », telle était la devise. Lorsque, quelques mois après, est venu le temps de préparer la prochaine réunion, le premier obstacle est venu à l'improviste. À l'avenir, l'événement ne pouvait avoir lieu à Aarau que si Sifa pouvait présenter un plan de sécurité et garantir la sécurité avant et pendant l'événement.
Les incidents de l'année précédente ne doivent surtout pas se reproduire ; c'était en soi une préoccupation compréhensible des services du Parlement du Grand Conseil d'Aarau. La police n'aurait pas les moyens nécessaires pour protéger le bâtiment du Conseil 24 heures sur 24. Pour cette raison, Sifa a dû faire patrouiller les lieux par une société de sécurité, à ses propres avant la conférence, car on ne pouvait pas exclure de nouvelles tentatives d'ingérence. Heureusement, rien ne s'est passé cette année, la conférence d'hiver a pu se tenir le 3 mars 2018 sans problème, avec une participation record de plus de 100 invités.
Néanmoins, il reste toujours un arrière-goût amer. Où cela mène-t-il si, en Suisse, où la diversité des opinions et la démocratie sont si précieuses, les événements des associations privées démocratiques ne peuvent avoir lieu qu’à la condition que ces dernières puissent payer elles-mêmes la sécurité ? Les vandales antidémocratiques, qui ont depuis longtemps pris la poudre d’escampette, sont en train de rire sous cape. Ils endommagent les biens et perturbent la liberté de réunion de leur adversaire politique qui, à l’avenir, devra en même temps supporter les coûts de l’exercice de ce droit. […]
Sur la base de la Constitution fédérale suisse, tous les groupes sont donc clairement invités à se positionner face à de telles activités. Aujourd'hui c'est Sifa – demain peut-être le Parti social-démocrate (PS) ou les Verts ! Sauvegarder le droit illimité à la liberté de réunion n'est pas une question de gauche ou de droite, mais de nous tous. »
Conclusion : Si les organisateurs doivent payer eux-mêmes les frais de sécurité, les groupes financièrement faibles ne peuvent plus organiser d'événements publics. Cela ne garantirait plus la liberté de réunion en Suisse. La question se pose donc de savoir pourquoi les autorités responsables restent silencieuses à ce sujet, ce qui équivaut à une approbation. Est-ce parce que les voix critiques peuvent ainsi être de plus en plus opprimées ?

**de al./brm.**

**Sources:**

<http://www.schweizerzeit.ch/cms/index.php?page=/news/chaoten_wueten_demokraten_bezahlen-3327>
<https://sifa-schweiz.ch/>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Suisse - [www.kla.tv/Suisse](https://www.kla.tv/Suisse)

#PolitiqueUE - La politique de l'UE sous la loupe - [www.kla.tv/PolitiqueUE](https://www.kla.tv/PolitiqueUE)

#Schweizerzeit-fr - Journal suisse Schweizerzeit - [www.kla.tv/Schweizerzeit-fr](https://www.kla.tv/Schweizerzeit-fr)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.